

CHIEN de PROTECTION : Comment intégrer un chien de protection dans un troupeau ?

Objectifs de la formation

Etre capable de s'approprier la méthode de mise en place d'un chien de protection dans un troupeau.

Enjeux

Les troupeaux du département de l'Ain sont concernés par la prédation (historiquement renards, blaireaux, chiens errants). La prédation impacte le travail des éleveurs et engendre des changements de pratiques notamment dans la mise en place de moyens de protection. L'arrivée récente du loup s'ajoute à cette pression de prédation. Depuis début 2019, quatre attaques de loups sur des troupeaux ont été recensées et l'Observatoire du Loup considère l'Ain comme un département où « le canidé est établi et se reproduit ». Tout laisse à penser que sa présence sur le territoire va se renforcer dans les prochaines années. Aujourd'hui, le chien de protection est un des outils à la disposition des éleveurs pour les aider à protéger leur troupeau (dissuasion et éventuellement confrontation avec le prédateur). Cependant, la simple présence d'un chien « de race » ne suffit pas à garantir la sécurité du troupeau. L'utilisation d'un chien de protection nécessite certaines compétences de la part d'un éleveur afin d'assurer son efficacité et la sécurité des utilisateurs. L'Addear souhaite organiser une formation à destination des éleveurs afin qu'ils se préparent au mieux à l'intégration d'un chien de protection dans leur troupeau.

Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire (possibilité de venir avec ou sans chien de protection)

Déroulé

- Rappel du contexte français en matière de prédation et rôles du chien de protection
- La place du chien de protection.
- Comment faire le parallèle entre le chien de protection et le chien de conduite : différence de l'utilisation
- Les 3 phases de protection : La vigilance, la dissuasion, l'action
- « Dresser » son chien sur la fixation au troupeau
- Apprécier la qualité de la protection du chien au travers des comportements à rechercher (Observation du comportement chien/maître)

Dates, lieux et intervenants

10 déc 2019 A définir
09:30 - 17:00 (7hrs) 01000

17 déc 2019 A définir
09:30 - 17:00 (17hrs) 01000

Yves Lachenal, éleveur et formateur du réseau national de référence sur les chiens de protection (Institut de l'Elevage, IDELE)

Yves Lachenal, éleveur et formateur du réseau national de référence sur les chiens de protection (Institut de l'Elevage, IDELE)

Co-organisateur(s)



Financier(s)



Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à l'ADDEAR de l'Ain, 2 Bd Irène Joliot Curie, 01000 Bourg-en-Bresse.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))

Infos complémentaires



Durée de la formation 2 jour(s)
Date limite d'inscription 26/11/2019

Tarifs

Financement VIVEA pour les agriculteurs éligibles VIVEA. Pour les porteurs de projet : possibilité de financement VIVEA dans le cadre du PPP ou financement pole emploi pour les demandeurs d'emploi. Contactez nous rapidement. Adhésion ADDEAR01 à prévoir.

Plus de renseignements

Landry Deffontaines (responsable de stage)
adear01@orange.fr
ADDEAR de l'Ain
2 Bd Irène Joliot - Curie
01006 BOURG EN BRESSE

Tel. 04 74 45 25 59
Repas partagé le midi